

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE  
D'ENSUES-LA-REDONNE

8- DOMAINES DE COMPETENCES PAR THIEM

Envoyé en préfecture le 06/10/2025  
Reçu en préfecture le 06/10/2025  
Publié le 06/10/2025  
ID : 013-211300330-20251006-2025\_28\_CM-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°2025- 28 -CM

SEANCE DU TRENTE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

*Début de séance 18h33.*

PRESENTS :

*Mesdames*, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHE, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

*Messieurs*, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ✚ Monsieur Christophe GLORIAN, donne son pouvoir à Madame Valérie SALLES
- ✚ Monsieur Thierry SOUMAHORO donne son pouvoir à Monsieur Constant COUTSOURAS
- ✚ Monsieur Eric OLIVE donne son pouvoir à Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il ne souhaite pas donner de pouvoir.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO est absente.

PRESIDENT DE SEANCE :

*Monsieur Michel ILLAC, maire.*

SECRETAIRE DE SEANCE :

*Madame Sabrina BENKENOUCHE a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.*

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

- L'ordre du jour s'est achevé à 20h41.
- Clôture du conseil municipal 20h49.

Objet : Convention d'occupation de locaux et de participation financière entre la ville d'Ensues-la-Redonne et l'association Act'Emploi

*Annexe : Convention d'occupation de locaux et de participation financière*

*Madame Fabienne REMANT-DOLE rapporte :*

La commune, engagée dans une démarche de prévention et d'accompagnement de ses administrés en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle, soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité, à l'animation, à l'insertion et au lien social sur notre territoire. En ce sens, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention avec l'Association Act'Emploi qui porte deux actions fortes à savoir l'accompagnement vers l'insertion professionnelle ainsi que l'accompagnement des personnes vers l'autonomie numérique via le Conseiller Numérique France Service, et d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement à hauteur de 2200 €.

*Entendu l'exposé du rapporteur :*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants  
VU la demande de subvention formulée par l'association Act'Emploi

Vu l'avis favorable à la majorité des membres présents de la Commission n°3 au titre de la délégation « Action Sociale, Logement, Accessibilité, Séniors, Emploi et Santé », du 15 septembre 2025

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission n°6 au titre de la délégation « Finances, Budget, Affaires Générales, Développement Economique, Commerces de Proximités et Artisanat », du 22 septembre 2025

*Où le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,*

*A la majorité des membres présents ou représentés,*

→ Deux abstentions :

M. Robert FHAL – M. Jean-Noël ALLARD

APPROUVE :

- La signature d'une convention avec l'association Act'Emploi
- L'attribution d'une subvention annuelle de 2200 € à l'association Act'Emploi pour la réalisation des permanences du Conseiller Numérique France Service.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Le président de séance :

Le Maire,  
Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Sabrina BENKENOUCHE





Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le 06/10/2025

ID : 013-211300330-20251006-28BIS-AR



Act'Emploi

**CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX  
et de  
PARTICIPATION FINANCIERE  
entre  
La Ville d'ENSUES-LA-REDONNE  
et  
L'ASSOCIATION ACT'EMPLOI**

Entre les soussignés

**La Ville d'Ensues La Redonne**, représentée par son Maire, Monsieur Michel ILLAC, en vertu de la délibération n°2020-01 du 9 juillet 2020,  
**D'une part,**

Et

**L'association ACT'EMPLOI**, sise Immeuble le Saint-Germain – 3, avenue René Dubos 13700 MARIGNANE, Représentée par M. Marc PIFERRER, son Président, agissant au nom et pour le compte de « ACT'EMPLOI », ci-après dénommée ASSOCIATION LOI 1901  
**D'autre part,**

**PREAMBULE**

ACT'EMPLOI porte le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Marseille Provence Ouest - PLIE MP Ouest - en accord avec les termes de son protocole de mise en œuvre adopté le 20/10/2003 par le Comité de Pilotage composé des partenaires publics et privés signataires et du protocole renouvelé pour la période 2018-2022. Dans ce cadre, elle a vocation mettre en place des parcours individualisés d'insertion socioprofessionnelle pour des publics de premier niveau de qualification, chômeurs de longue durée et autres identifiés dans son protocole d'accord, de mettre en cohérence les politiques et les moyens de lutte contre l'exclusion et de développement de l'emploi des institutions publiques partie prenante et de mettre en œuvre la gestion d'autres politiques ou projets d'accès à l'emploi et de lutte contre l'exclusion.

Afin de permettre à l'association d'assurer des permanences d'accueil et de la commune dans les meilleures conditions possibles et de garantir un travail partenarial avec la ville d'Ensuès-la-Redonne, il est nécessaire que soit établie une convention entre les deux parties.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

## **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de formaliser le maintien, voire le développement, d'une offre de services de proximité en matière de lutte contre l'exclusion numérique et d'accompagnement des administrés dans leur démarche d'insertion professionnelle par l'association Act'emploi avec une participation financière de la commune.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION ACT'EMPLOI**

L'association ACT'EMPLOI assurera dans les locaux du CCAS de la Ville d'Ensuès-la-Redonne une permanence :

- d'une demi-journée par semaine pour l'insertion professionnelle par un accompagnateur à l'emploi du PLIE MP Ouest, prestataire d'ACT'EMPLOI, pour les demandeurs d'emploi longue durée ou les bénéficiaires du RSA en vue de :

- Valider un projet professionnel ou le métier recherché
- Identifier les besoins et les compétences
- Être accompagné pour une formation ou une habilitation
- Connaître les techniques de recherche d'emploi
- Être aidé au retour vers l'emploi durable

- d'une demi-journée par quinzaine pour l'accompagnement vers l'autonomie numérique pour tout public par un conseiller numérique France Service en vue de :

- Soutenir les publics dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, acheter en ligne, chercher un emploi, envoyer un mail, rechercher sur internet ;
- Sensibiliser aux enjeux et risques du numérique, à la protection des données, apprendre à vérifier ses sources ;
- Rendre le public autonome pour réaliser ses démarches administratives seul.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE**

La Ville d'Ensuès La Redonne s'engage à réunir les conditions matérielles et logistiques permettant à l'association d'assurer ses engagements :

- Mise à disposition d'un bureau d'accueil dans les locaux du CCAS d'Ensues la redonne assurant la confidentialité des entretiens, équipé d'un poste informatique avec accès à internet et à une imprimante.
- Organisation des modalités de réception du public (prise de rendez-vous notamment)
- Assurance des locaux pour l'accueil du public et l'usage qu'en fera l'association dans le cadre des missions définies dans la présente convention.
- Versement d'une subvention de fonctionnement.

Cependant, la commune se réserve le droit de récupérer les locaux à tout moment dès lors que l'intérêt général l'exigerait et sans indemnité pour le preneur.

## **ARTICLE 4 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET MODALITES DE VERSEMENT**

Sur la durée de la convention, la Ville d'Ensuès La Redonne accorde à l'Association Act'Emploi une

subvention annuelle d'un montant de 2 200 € (deux mille deux cents euros).

Son versement interviendra le 30 juin de chaque année, sur présentation d'une facture établie par l'association Act'Emploi.

#### **ARTICLE 5 : EVALUATION**

L'action menée par l'association sur le territoire d'Ensuès La Redonne fera l'objet d'une évaluation annuelle.

Il est convenu qu'ACT'EMPLOI communique chaque année, les données chiffrées suivantes :

- Nombre de personnes reçues par thématique
- Nombre de personnes sorties des dispositifs proposés et leurs dénouements

#### **ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour l'année 2025. Elle peut être renouvelée deux fois par tacite reconduction.

Annuellement, chacune des parties pourra décider d'y mettre fin, en cas de non-respect des règlements ou d'une ou plusieurs clauses de ladite convention ; elle devra respecter un délai de 3 mois qui précède la date anniversaire et le signifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **ARTICLE 7 : ELECTION DE DOMICILE ET CONTENTIEUX**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

Pour la commune : 15, avenue du Général de Monsabert 13820 Ensues-la-Redonne

Pour l'association : ACT'EMPLOI - Immeuble le Saint-Germain – 3, avenue René Dubos - 13700 Mari-gnane

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux pouvant résulter de l'application de la présente convention sera porté devant le Tribunal Administratif de Marseille ;

Fait à Ensues la Redonne, le .....

Le Président de l'association  
ACT'EMPLOI  
Marc PIFERRER

Le Maire de la Ville  
d'Ensues La Redonne  
Michel ILLAC